

DELIBERATION N° 65-24

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le quatre avril deux mille vingt-quatre à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation n° 03A qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 19 mars 2024 conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Thierry JOUBERT.

Présents :

SAVIGNON Joseph	CIOT Xavier	GIRAUD Murielle
SERRE Emmanuel	FAYARD Adeline	RAVANAT Jean-Luc
SIAUD Alain	DECHAUX Marie-Claire	BALME Eric
KRAMARCZEWSKI Bruno	GIRARDOT Frédéric	MENDEZ Alain
BONOMI Jean-Pierre	TRAPANI Mary	GRAND Florence
MULYK Fabien	GIACOMETTI Geneviève	BATTISTEL Marie-Noëlle
MAUROY Claude	PONTIER Joël	LE TRAOU Dominique
CORNU Liliane	LUC Alain	PONCET Denis
FAURE Philippe	JOUBERT Thierry	BALMET Lucie
CHATTARD Arnaud	CHAUD Frédéric	BUCH Emile
BRUGNERA Jean-Michel	GRIET Bernard	MAUGIRON Frédéric
ROBERT Philippe	SAURAT Coraline	MAUGIRON Gilbert
MASLO Raymond	LANEYRIE Jean-Marc	BARTHELEMI Maryse
ROSSI Angélique	TOSCAN Michel	ROUSSET Alain
CHANTRE Carine	TURC Sylvain	MORA Serge
BONNIER Eric	STUTZ Anne	
BARI Nadine	CURT Jean-Pierre	

Absents excusés représentés : PREVOT Fabienne (pouvoir à TOSCAN Michel), GERBI Franck (pouvoir à JOUBERT Thierry), GONNORD Franck (pouvoir à Marie-Claire DECHAUX), DURAND Bernard (pouvoir à GIRARDOT Frédéric), BRUN Sylvie (pouvoir à TRAPANI Mary), LAURENS Patrick (pouvoir à BARI Nadine), MONTANER-DUMOLARD Guillaume (pouvoir à FAYARD Adeline), GARNIER Jean-Luc (pouvoir à BALME Eric).

Nombre de délégués en exercice : 62

Nombre de délégués présents : 49

Nombre de pouvoirs : 08

Nombre de délégués votants : 57

OBJET : ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX EVENEMENTS LABELISEES

Madame la Présidente propose d'attribuer les subventions dites « labellisées » attribuées aux organismes suivants pour l'année 2024.

Il est précisé que le versement de la subvention interviendra si les critères suivants sont remplis :

- Au regard du certificat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat fourni par les associations concernées ;

- Publicité du soutien de la Communauté de Communes de la Matheysine : le logo doit être apposé sur les documents et autres supports de communication ainsi que sur les réseaux sociaux. Des banderoles de la CCM doivent être mises en évidence pendant la manifestation ;
- Après la réalisation de la manifestation : fournir le bilan financier, un RIB et le numéro de SIRET ;
- Le versement ne pourra intervenir qu'en 2024 et deviendra caduc si les documents ne sont pas transmis dans le courant de l'année civile (avant la fin du mois de novembre, compte tenu des délais de versement et de clôture de l'exercice comptable de la collectivité).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➔ **DECIDE** d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2024 :

ORGANISME ET EVENEMENTS	MONTANT ATTRIBUE
Association Les Montagn'Arts / Festival	4 000 €
Association Musique à Corps / Nuits musicales à Corps	4 000 €
Courants d'Arts / festival Jazz'Alp	4 000 €
Ville de La Mure Pôle d'animations / La Mure du Son	4 000 €
Ecurie Obiou / Rallye de la Matheysine	4 000 €
Troll Team Triathlon / Triathlon Nature du Valbonnais	4 000 €
La Matheysienne VTT / Epreuve VTT	4 000 €
SIVOM du Lac de Monteynard / Trail des passerelles de Monteynard	4 000 €
Athlétic Club Matheysin / Sky Race	4 000 €
Eventeam Group / Swim Run Man	4 000 €
Dauphiné Ski Alpinisme / Verticale du Grand Serre	4 000 €

➔ **CHARGE** Mme la Présidente et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 4 avril 2024

La Présidente,
Coraline SAURAT

